



Mairie de Saules

# Compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 24 mars le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Louis DAUDEY, Maire de la commune de Saules**, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

**Présents** : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Martial KOVALIK, Liliane CHARITE, Pascal MANGANONI, Mickaël ULAS, Dominique MUTTONI,

**Absent non excusé** : Jean-Pierre JACQUIN

**Secrétaire de séance** : Pascal MANGANONI

## Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25/01/2017

### 1/ DELIBERATION SUR LE PLUi de la CCLL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi pour l'accès au logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communal

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupation des sols (POS), des PAZ (Plan d'Aménagement de Zone) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi), sauf opposition d'au moins un quart des communes membres (soit 19 communes pour la communauté de communes Loue Lison), représentant au moins 20% de la population (soit 4965 habitants pour la communauté de communes Loue Lison).

Toutefois les communes membres d'une communauté peuvent transférer à la communauté, la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, en dehors des échéances prévues par la loi.

Suite au conseil communautaire du 13 février 2017, le conseil municipal

- considérant que les conseillers municipaux ont pris acte de la loi ALUR ;
- considérant que la commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**REFUSE** de valider la prise de compétence par la communauté CCLL en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu.

### 2/ VENTE DE BOIS

Au total 27 274 € HT dont il faut déduire la facture d'abattage et de débardage de 6 293.63 €

### 3/ QUESTIONS DIVERSES

- **La 1<sup>ère</sup> ronde historique** du Pays Loue-Lison aura lieu les 17 au soir et 18 juin 2017. Il s'agit d'une randonnée de voitures partant d'Ornans par la route du château, vers Saules et qui regagne Ornans depuis Lombahon et la côte de Saules. Le Maire prendra un arrêté pour autoriser le parcours sur Saules.
- **Demande d'occupation** du domaine public par Mme BERNARD d'Etalans qui sollicite un emplacement à Saules pour commercialiser des poulets rôtis une fois par mois avec un véhicule rotissoire. En accord avec le conseil, le maire répondra défavorablement, considérant que la demande est sans objet.
- **Devis** de l'électricien BALANCHE pour chauffage de la salle de réunions des associations (mezzanine) et le secrétariat (1 719 €). En attente d'un 2<sup>ème</sup> devis
- **Devis** entreprise EL ABADDI pour la réparation de la digue de l'étang du Defois : 1 407 € ; le conseil s'achemine plutôt vers l'aménagement d'un petit pontet.
- **Devis** terrain de boules vers la mairie : 2 355 € comprenant le grattage de la surface, le dépôt d'une couche de sable et l'aménagement du pourtour. Devis non accepté – projet de remise en état avec une couche de sable

- **Débouchage** des toilettes du bloc sanitaire au bâtiment communal par l'entreprise EL ABADDI ; passage de caméra qui montre l'obstruction des tuyaux d'évacuation avec du calcaire. Il a été nécessaire pour y remédier de creuser la dalle et d'implanter un regard pour y accéder si nécessaire par la suite.
- **Don** : Mme Simone MOREL adresse un chèque de 40 € pour la commune à diverses fins (Noël des enfants...) etc.
- **Associations** : Le Maire informe le conseil des comptes rendus des assemblées générales des associations du village RBC et AVS lesquelles sollicitent une subvention.
- **Logement communal** / Demande écrite de M. TRONCHET Stéphane qui sollicite son inscription à la candidature pour un logement communal (T.3) de devant, dès que l'un sera disponible.
- **Devis** de Jean-Paul BAUER, menuisier à Guyans-Durnes pour la Croix des Vignes : 1 248 €. Mis en attente d'une autre solution.
- **Elections** : Distribution par le Maire du tableau de permanence au bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai.

Séance levée à 21H10

**Prochain conseil : vendredi 7 avril 2017 à 20H30**